

**Ecole publique de Zainvillers**  
**Conseil d'école du vendredi 6 novembre 2020**

**Personnes présentes :**

**Représentants des parents d'élèves :** Mme BONTEMPS, Mme MINGATOS.

**Représentants des municipalités :** Mme ROBERT (adjointe aux affaires scolaires et périscolaires de Vagney)

**Enseignantes :** Mme CURIEN, Mme BONNE, Mme JANIN Mme ROUX, Mme THIRIAT (directrice), Mme Camille MAZERAT JURICIC (RASED)

**Personnes excusées :** Mme l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, Mme TISSERANT

Avant de commencer le conseil, Mme THIRIAT (directrice) indique que le vote du PPMS, le vote du règlement intérieur et le vote de l'OTS se feront par mail.

**1. EQUIPE PEDAGOGIQUE / EFFECTIFS / REPARTITION DES ELEVES**

	Matin	Après-midi
<b>Classe 1</b> Mme Roux (mardi/jeudi/vendredi) et Mme Curien (lundi)	4 PS 3 MS 6 GS = <b>13</b>	4 PS 3 MS 6 GS 6 CP = <b>19</b> ( <i>arrêt du décloisonnement avec le nouveau protocole nov 2020</i> )
<b>Classe 2</b> Mme Janin (lundi/mardi/vendredi) et Mme Bonne (jeudi)	6 CP 4 CE1 7 CE2 = <b>17</b>	6 CP 7 CE2 = <b>15</b>
<b>Classe 3</b> Mme Thiriart	6 CM1 10 CM2 = <b>16</b>	
Total: 46 (47 en début d'année) 33 familles		

**Total : 46**

Mme Montémont (AESH) intervient auprès de 1 élève en particulier et en soutien dans les classes élémentaires.  
Les enseignantes peuvent faire appel au RASED (voir point n°2)

**2. LE ROLE DU RASED**

Mme MAZERAT JURICIC explique le rôle du Rased au sein de l'école.

Une plaquette présentant le RASED est affichée à l'école.

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (dispositif interne à l'Education Nationale, antenne de Saulxures-sur-Moselotte) intervient sur une dizaine d'écoles, allant de Ventron à Rochesson (1000 élèves). Il est piloté par l'IEN. Il est composé :

- d'une psychologue de l'Education Nationale (Mme MAZERAT JURICIC) : elle travaille sur les demandes qui lui sont faites (enseignants, parents, enfants, partenaires extérieurs). Son action ne peut avoir lieu qu'avec l'autorisation écrite des parents et l'information des équipes enseignantes. La psychologue scolaire participe aux réunions d'équipe éducative dans le cadre d'une orientation ou d'une demande d'aide humaine ; elle mène les investigations psychologiques pouvant relever de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ou pouvant relever des enseignements adaptés ; elle mène les investigations psychologiques pour les enfants bénéficiant déjà d'une reconnaissance de handicap ; enfin elle intervient pour les situations d'urgence et les demandes de réduction de cycle. Elle participe également à l'analyse des difficultés des enfants, à l'élaboration et au réajustement des projets d'aide et peut appuyer ses demandes auprès de la MDPH.
- de 2 enseignantes spécialisées (Mme LEBESQ et Mme HANNEDOUCHE) : aider les élèves à entrer dans les apprentissages (priorité cycle 1 et 2) ; aider les élèves rencontrant des difficultés persistantes d'apprentissages et/ou comportementales (devenir élève, plutôt Maternelle/cp) L'intervention des enseignantes spécialisées se fait en privilégiant le travail en co-intervention (= dans la classe) ou , si besoin, en groupes restreints d'élèves. Les enseignantes spécialisées interviennent après la rédaction d'un PPRE (Projet Personnalisé de Réussite Éducative) et d'une fiche de demande d'aide (signés par les parents)

Le RASED remercie la municipalité qui octroie une subvention de fonctionnement chaque année scolaire.

Mme Robert remercie le RASED pour ses actions menées auprès des élèves.

**3. PRESENTATION DES MEMBRES ET ROLE DU CONSEIL D'ECOLE**

- Représentants de parents d'élèves : élections des représentants de parents d'élèves du 9 octobre.

Cette année encore, le vote a eu lieu par correspondance.

3 sièges (titulaires) étaient à pourvoir.

Nombre de parents inscrits: 63 Nombres de votants : 54 Bulletins nuls: 0 Suffrages exprimés: 54

Ont été proclamées élues : Mme BONTEMPS, Mme TISSERANT, Mme MINGATOS,

Suppléants : M. SCHRECKLER, Mme ROYER et Mme BALANDIER

Mme Thiriart félicite les parents élus.

Une note explicative sur la composition et le rôle du Conseil d'école a été jointe aux invitations à la réunion.

#### **4. PRESENTATION DE DIFFERENTS DISPOSITIFS**

- **outils de positionnement de rentrée** : Suite au confinement de mars 2020 et à la rentrée progressive, échelonnée de mai 2020, le ministère de l'Education Nationale a mis à disposition des outils afin de préparer les progressions au mieux et au plus près du niveau des élèves.

- **évaluations nationales de CP/CE1**: évaluations diagnostiques, en français et mathématiques. Elles ont été menées dans la 2ème quinzaine de septembre. Pour les CP, une évaluation à mi-CP est également prévue par le Ministère de l'éducation nationale.

Mme Janin a reçu ou est en train de recevoir tous les parents de CP et CE1

- **APC**: les activités pédagogiques complémentaires ont lieu, selon les classes, les lundis, les mardis, jeudis à différents horaires. Les séances sont prioritairement ciblées en français; les enseignantes peuvent prendre en charge des élèves des autres classes. L'accord parental est obligatoire. **Merci de noter les dates afin d'éviter les oublis et les appels au moment des séances.**

- **projet d'école** :

- Chaque école a dû rédiger un projet d'école pour la réussite de tous les élèves (pour la période 2018/2021). Cette année, l'axe transversal et l'axe complémentaire sont fortement impactés par les événements et le protocole sanitaire. (sortie à la médiathèque, sortie au musée, sortie Marche à la Bresse, présentation des musiciens de l'école de musique : tous ces projets sont pour l'instant suspendus)

#### **5. REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE**

Le règlement intérieur a été envoyé aux membres du Conseil d'école en même temps que les invitations.

**Cette année le vote du règlement intérieur se fera par mail.**

#### **6. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE: OTS pour 3 ans**

L'organisation du temps scolaire (OTS) de l'école arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2020/2021. Afin de permettre un nouvel arrêté, le conseil d'école et le conseil municipal doivent émettre leur proposition.

Actuellement, les horaires sont les suivantes :

Lundi : 8h25/11h25	13h25/16h25	Jeudi: 8h25/11h25	13h25/16h25
Mardi: 8h25/11h25	13h25/16h25	Vendredi: 8h25/11h25	13h25/16h25

Mme Robert précise que l'OTS dépend aussi du transport scolaire mis en place.

**Cette année, le vote de l'OTS se fera par mail.**

#### **7. ACTIVITES PARTICULIERES REALISEES DEPUIS LA RENTREE**

- dictionnaires offerts par la municipalité et remis par M le Maire et Mme Robert dans la classe des CM1.
- Remise des agendas aux CM par la section des Vosges de la ligue contre le cancer.

#### **8. PROTOCOLE SANITAIRE**

Depuis la rentrée de septembre, tous les élèves doivent être accueillis en tout temps.

Depuis le 2 novembre, les élèves à partir de 6 ans doivent porter un masque à l'école (sauf pendant le sport où un protocole spécifique est mis en place).

Afin de limiter le brassage d'élèves, le décroisement concernant le CP n'a plus lieu.

Les récréations à l'élémentaire sont échelonnées.

Les élèves se lavent les mains autant de fois que le préconise le protocole.

Les locaux sont aérés toutes les 2 heures.

#### **9. PROTECTION ET SECURITE DES ELEVES DANS LE CADRE SCOLAIRE**

Les écoles sont tenues de rédiger un PPMS (plan particulier de mise en sûreté): il prévoit les mesures à prendre dans différentes situations, en fonction des risques auxquels est exposée l'école: incendie, inondation, séisme, tempête, nuage radioactif, transport de matières dangereuses, et depuis septembre 2016, risque attentat-intrusion. Pour ce dernier risque depuis septembre 2017, les écoles doivent prévoir un PPMS spécial "attentat intrusion", avec des exercices, adaptés à l'âge des élèves (se cacher ou fuir).

Le PPMS est réactualisé en début de chaque année scolaire. Les 2 PPMS ont été transmis à l'Inspection de l'Education Nationale.

**Des exercices PPMS ont lieu chaque année scolaire.**

\* Exercice d'évacuation incendie le 16 octobre à 10h (bâtiment maternelle) et le 16 octobre à 9h (bâtiment élémentaire): un compte-rendu est consigné dans le registre de sécurité de l'école et va être transmis à l'IEN et à la municipalité. L'évacuation

s'est faite en bon ordre.

Remarques pour le bâtiment maternelle: bâtiment étendu. Toutes les salles sont susceptibles d'être utilisées (BCD et salle informatique en plus de la classe des PS/MS/GS); si les portes sont fermées entre les salles, le signal risque de ne pas être entendu de tous (pas de signal automatique, le signal est une corne de brume.) La corne de brume n'est pas un système adapté (pas forcément entendu de tous)

\* Exercice attentat-intrusion: va être réalisé selon les recommandations dûes au protocole sanitaire.

**Cette année, le vote du PPMS se fera par mail.**

## **10. REPARATIONS ET TRAVAUX REALISES**

- bâtiment élémentaire: remplacement des crochets d'habits dans le couloir
- tracés dans la cour repeints
- affichage "port du masque obligatoire"

## **11. QUESTIONS DIVERSES:**

**Questions de représentants des parents d'élèves:**

- Qu'en est-il de l'avenir de l'école?

Les prévisions d'effectifs ont été envoyées en octobre à la DSDEN dans le cadre de l'enquête annuelle; le maintien ou le retrait de poste n'est pas connu pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40

A Vagney, le 6/11/2018

La Directrice, la secrétaire de séance.